

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 27 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guillaume PELTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Edith BRESSON, M. Sébastien RAVIER, Mme Caroline de BODINAT, M. Matthieu SPIESSER, M. Wilfried LAURENT, Mme Christel DAVOLI, Mme Virginie SENTUCQ, M. Jean-François GIRARD, Mme Joëlle ANDREOLETTI, Mme Frédérique LAFONT, M. Guillaume GIOT,

Etaient absents : M. Edouard ANDRE, M. Philippe SEDILLEAU, Mme Jacqueline SCHREINER.

Procurations : M. Edouard ANDRE pour M. Matthieu SPIESSER
Mme Jacqueline SCHREINER pour Mme Frédérique LAFONT.

Secrétaire de séance : Mme Caroline de BODINAT.

ORDRE DU JOUR

1. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016

Monsieur le Maire présente les chiffres du tableau ci-dessous au conseil municipal. La gestion des comptes est saine. Le budget du camping se trouve en déficit dû aux travaux effectués. Le budget de la chaufferie bois est également en déficit suite aux investissements lourds effectués les années précédentes.

Les travaux de la chaufferie bois représentent une économie par rapport au chauffage au fioul de 17 %, significative dans le temps. Ils ont également un réel impact sur l'environnement. Les bâtiments du Relais de Services Publics, les logements communaux et le magasin de vêtements ont pu être raccordés au réseau.

Budgets	Investissement	Fonctionnement
COMMUNE	22 261.69 €	485 847.21 €
LOGEMENTS SOCIAUX	-773.57 €	49 923.52 €
CAMPING	- 8 438.95 €	3 421.37 €
ASSAINISSEMENT	69 434.61 €	73 725.05 €
EAU	79 946.97 €	143 047.20 €
CHAUFFERIE BOIS	- 42 580.12 €	22 341.77 €
CCAS	0.00 €	0.00 €
TOTAUX	119 850.63 €	778 306.12 €

Les comptes de gestion 2016 sont adoptés à l'unanimité.

2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Monsieur Sébastien Ravier, Adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 2016 selon le tableau ci-dessous.

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016	Résultat antérieur	Résultat total	Dépenses	Recettes	Résultat 2016	Résultat antérieur	Résultat Total
COMMUNE	387 486.53	162 724.64	- 224 761.89	247 023.58	22 261.69	1 163 203.35	1 328 287.44	165 084.09	320 763.12	485 847.21
LOGEMENTS SOCIAUX	1 793.57	5 129.52	3 335.95	-4109.52	-773.57	1 996.00	12 961.55	10 965.55	38 957.97	49 923.52
CAMPING	3 921.57	400.00	-3 521.57	-4 917.38	-8 438.95	39 404.42	53 705.01	14 300.59	10 879.22	3 421.37
ASSAINISSEMENT	7 615.34	28 801.99	21 186.65	48 247.96	69 434.61	28 962.99	52 098.82	23 135.83	50 589.22	73 725.05
EAU	612.12	16 878.26	16 266.14	63 680.83	79 946.97	16 878.26	64 630.11	47 751.85	95 295.35	143 047.20
CHAUFFERIE BOIS	12 907.71	30 086.57	17 178.86	-59 758.98	42 580.12	29 236.63	51 578.40	22 341.77	0.00	22 341.77
CCAS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Les comptes administratifs 2016 sont adoptés à l'unanimité, Monsieur le Maire, Guillaume PELTIER, s'étant abstenu de prendre part au vote.

3. AFFECTATIONS DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2016

BUDGET COMMUNE :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 485 847.21 € (165 084.09 € + 320 763.12 €)
- Un excédent d'investissement de : 22 261.69 € (224 761.89 € - 247 023.58 €)
- Des restes à réaliser en dépenses de : 109 000.00 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

En recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 250 000.00 €

En recettes d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 22 261.69 €

En recettes de fonctionnement au compte 002 pour 235 847.21 € (250 000 € - 485 847.21 €)

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 49 923.52 € (10 965.55 € + 38 957.97 €)
- Un déficit cumulé d'investissement de : - 773.57 € (3 335.95 € - 4 109.52 €)
- Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

En recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 773.57 €

En dépenses d'investissement au compte 001 – pour 773.57 €

En recettes de fonctionnement au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté pour 49 149.95 € (49 923.52 € - 773.57 €)

BUDGET CAMPING :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 3 421.37 € (14 300.59 € - 10 879.22 €)
- Un déficit cumulé d'investissement de : - 8 438.95 € (3 521.57 € + 4 917.38 €)
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de : 5 300.00 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

En dépenses d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 8 438.95 €

En recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 3 421.37 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 73 725.05 € (23 135.83 € + 50 589.22 €)
- Un excédent cumulé d'investissement de : 69 434.61 € (21 186.65 € + 48 247.96 €)
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 40 000 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

En recettes d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 69 434.61 €

En recettes de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour
73 725.05 €

BUDGET EAU :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 143 047.20 € (47 751.85 € + 95 295.35 €)
- Un excédent cumulé d'investissement de : 79 946.97 € (16 266.14 € + 63 680.83 €)
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 10 000 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

En recettes d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 79 946.97 €

En recettes de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour
143 047.20 €

CHAUFFERIE BOIS :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 22 341.77 €
- Un déficit d'investissement cumulé de : 42 580.12 € (17 178.86 € - 59 758.98 €)
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 7 000 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

En recettes d'investissement au compte 1068 pour 22 341.77 €

En dépenses d'investissement au compte 001 pour - 42 580.12 €

Les résultats d'exploitation de l'exercice 2016 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire apporte les informations principales 2016/2017.

Un seul recrutement en 2017 pour le remplacement de deux agents partis en retraite fin 2016.

Moins de charges financières, - 60 000 € d'économie sur les emprunts.

La dette s'élevait à 2 250 000 € en 2014, 2 050 000 € en 2016, elle est de 1 790 000 € en 2017.

D'ici 2020, la dette sera de 1 450 000 €, mieux que la moyenne du département.

Cela représente 300 € en moins par habitant.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, il n'y aura pas d'augmentation des impôts directs.

Une diminution des dotations de 44 000 € en 2016 sur un total de 412 000 € soit 11% en moins.

Une stabilité des subventions dont le montant accordé se situe entre 22 000 € et 23 000 €.

La CAF nette cumulée sera de 367 000 € en 2017.

Les projets 2017 de 300 000 € et 70 000 € sur les budgets eau et assainissement seront effectués sans avoir recours à un emprunt.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie de la commune était de 700 000 €. En mars 2014 elle était à zéro. La collectivité a du souscrire une ligne de trésorerie.

Cette différence s'explique par la non-souscription de nouveaux emprunts et la recherche de subventions extérieures.

De 2014 à 2016, la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs a perçu 1 100 000 € de subventions. 708 000 € pour la commune de Neung-sur-Beuvron.

Toutes les communes de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs sont restées en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). C'est un avantage certain notamment pour l'exonération de la taxe professionnelle et les charges patronales pour les créateurs d'entreprises durant cinq ans.

C'est un combat à mener pour les autres communes rurales.

Les critères selon lesquels une commune est retenue dans le périmètre d'une ZRR renvoie à un arrêté révisé annuellement pour une durée de un à trois ans.

Un des critères principaux est le revenu moyen de la commune.

4. SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Maire propose de maintenir l'enveloppe budgétaire de 2016. Il donne quelques explications sur certaines demandes, notamment pour l'association du Comité de Jumelage qui sollicite un montant supérieur afin de participer à la remise d'un cadeau lors du 25^{ème} anniversaire de la signature de la charte entre la commune de Neung-sur-Beuvron et la ville de Wülften.

L'Association « Les Nuits de Neung » a été dissoute.

Une nouvelle demande a été faite par le Centre de Formation d'Apprentis de la Maison Familiale d'Education et d'Orientation de Sorigny (Indre et Loire) concernant l'élève Lucas DEBRAY.

La subvention accordée au Trail des Trois Garennes est augmentée du fait que l'évènement se déroule à Neung sur Beuvron.

Le tableau des subventions accordées aux associations pour 2017 est ainsi adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS

	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2017
	ASSOCIATIONS LOCALES ET INTERCOMMUNALES	
1	ADMR	1 500.00 €
2	Aide à la construction pour les jeunes ménages	400.00 €
3	AMC Rétro Sologne	300.00 €
4	Amicale des Anciens Combattants d'AFN	200.00 €
5	Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Neung	450.00 €
6	Amicale des Sapeurs Pompiers de Neung	1 500.00 €
7	Amicale des Sapeurs Pompiers de Neung (repas Ste Barbe)	560.00 €
8	Association des Donneurs de Sang	200.00 €
9	Association de Football	4 500.00 €
10	Association Sportive du Collège	300.00 €
11	La Boule Noviodunoise	200.00 €
12	Collège Louis Pergaud - voyages scolaires	300.00 €
13	Comité de Jumelage	1 100.00 €
14	Comité des Fêtes	800.00 €
15	Coopérative scolaire maternelle MUSICALIES	155.00 €
16	Coopérative scolaire primaire MUSICALIES	155.00 €
17	Coopérative scolaire maternelle	155.00 €
17	Coopérative scolaire maternelle	680.00 €
18	Coopérative scolaire primaire	155.00 €
19	Coopérative scolaire primaire voyage scolaire	735.00 €
20	Club 3ème âge Bel Automne	550.00 €
21	La Chorale "A tout bout'de chants"	100.00 €
22	Les Nuits de Neung	150.00 €
23	Secours Catholique de Neung	300.00 €
24	Société Musicale	5 000.00 €
25	Société de Pêche	400.00 €
26	Volley Loisirs	150.00 €
	ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
27	Association des Conciliateurs de Justice	150.00 €
28	Association Fondation Sologne	50.00 €
29	Association "les Restaurants du Cœur"	100.00 €
30	Banque Alimentaire de Loir et Cher	100.00 €
31	CFA MFEO	50.00 €
32	BTP CFA	60.00 €

33	CFA Chambre des Métiers	140.00 €
34	Mission Locale	100.00 €
35	Prévention Routière	100.00 €
36	Sologne Nature Environnement	150.00 €
37	Tour du Loir et Cher	150.00 €
38	Trail des 3 garennes de Sologne	600.00 €
TOTAL		22 745.00 €

5. VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Monsieur le Maire souhaite maintenir les taux des trois taxes directes locales identiques à ceux de l'exercice 2016.

Soit : Taxe d'habitation : 17.18 %

Taxe Foncier Bâti : 29.66 %

Taxe Foncier Non Bâti : 69.31 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ces taux pour l'exercice 2017.

6. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Monsieur le Maire cite les grands projets de 2017 :

- Neung 2020, signalétique du village et fin des entrées de village
- Installation vidéo-protection
- Alignement rue du Plessis
- Reprise de sépultures au cimetière
- Bibliothèque municipale
- Cheminement sur pilotis route de Vernou
- Voirie rue du Stade
- Remplacement brûleur à la chaufferie du gymnase
- Travaux mairie
- Matériel gymnase
- Acquisition matériel roulant
- Rénovation Salle de la Forge
- Sécurisation du centre bourg/ la Croûte/réhabilitation de la Place du village
- Eclairage public à leds
- Ecoles
- Camping
- Chaufferie bois
- Assainissement

Ces travaux représentent un montant total de 368 000 €

Le Maire propose au vote les budgets primitifs 2017 :

Après en avoir délibéré, le Budget Logements Sociaux est voté à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement : 59 449.95 €

Recettes de fonctionnement : 59 449.95 €

Dépenses d'investissement : 39 866.01 €

Recettes d'investissement : 39 866.01 €

Après en avoir délibéré, le Budget Camping est voté à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement : 31 135.25 €

Recettes de fonctionnement : 31 135.25 €

Dépenses d'investissement : 35 054.25 €

Recettes d'investissement : 35 054.25 €

Le camping municipal est mis en gérance privée à compter du 1^{er} mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Budget Assainissement est voté à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement : 115 598.79 €
Recettes de fonctionnement : 115 598.79 €

Dépenses d'investissement : 178 283.40 €
Recettes d'investissement : 178 283.40 €

Après en avoir délibéré, le Budget Eau est voté à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement : 193 659.32 €
Recettes de fonctionnement : 193 659.32 €

Dépenses d'investissement : 236 606.29 €
Recettes d'investissement : 236 606.29 €

Après en avoir délibéré, le Budget Chaufferie bois est voté à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement : 48 607.71 €
Recettes de fonctionnement : 48 607.71 €

Dépenses d'investissement : 63 987.83 €
Recettes d'investissement : 63 987.83 €

En ce qui concerne le budget de la commune Monsieur le Maire précise que les dépenses de personnel sont restées stables en 2016. Il souligne la baisse des dotations de l'Etat. Quelques dépenses imprévues comme le coût du calcaire pour le remblayage des chemins qui s'élève à 23 000 €, somme à prévoir tous les 2 ans.

L'investissement de 30 000 € prévu en 2017 pour le remplacement du tractopelle et l'augmentation de l'entretien du matériel roulant de 8000 € en 2016.

Le loyer du cabinet médical cessera à l'été 2017 avec l'ouverture du Pôle Santé.

Monsieur Guillaume GIOT remarque que dans les dépenses de fonctionnement en 2016 aucune dépense n'a été effectuée sur le compte formation et que cela est bien dommage. En effet, les employés sont parfois réticents au départ en formation professionnelle.

Cette année, deux employés doivent effectuer des formations obligatoires d'après leurs missions.

Monsieur Jean-François GIRARD demande pourquoi le montant des salaires de non titulaires est en augmentation. Il s'agit de la prévision de deux postes d'emplois saisonniers pour la saison estivale ainsi que le remplacement d'agents en congé de maladie.

Monsieur Guillaume GIOT demande des informations sur le compte 21318 en dépenses d'investissement. Monsieur Sébastien RAVIER l'informe qu'il s'agit des travaux de la salle de la Forge.

Après en avoir délibéré, le Budget de la Commune est voté à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement : 1 446 029.23 €
Recettes de fonctionnement : 1 446 029.23 €

Dépenses d'investissement : 562 734.90 €
Recettes d'investissement : 562 734.90 €

7. ANNULATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Vu l'avis du comité technique du centre de gestion en date du 9 mars 2017, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois de la commune suite à deux départs à la retraite entraînant la suppression de deux postes d'adjoint technique à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

8. DEPLACEMENT DES PANNEAUX D'AGGLOMERATION

Vu la proposition de la Direction Départementale des Territoires et considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique, Considérant la nécessité de modifier les limites d'agglomération sur La RD 925 et sur la RD 923 pour des raisons de sécurité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

FIXE comme suit les limites d'agglomération :

- Sur la Route Départementale n° 925, route de la Marolle en Sologne, des deux côtés de la route, au point de repère 45+730
 - Sur la Route Départementale n° 923, route de Blois, des deux côtés de la route, au point de repère 33+780
- Les limites sont matérialisées sur place par l'installation de panneaux de signalisation de type EB 10 (entrée agglomération) ; EB 20 (sortie agglomération).

En conséquence et application de l'article R.413-3.1 alinéa du code de la route, à l'intérieur de l'agglomération ainsi délimité, la vitesse maximale autorisée des véhicules à moteur est fixée, sauf dispositions contraires à 50 km/h.

CHARGE le Maire de prendre l'arrêté municipal correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Le lotissement des Gouédières sera intégré à l'agglomération de Neung-sur-Beuvron. Il faudra installer un panneau de signalisation de rappel de limitation de vitesse à 50 km/h.

9. CLÔTURE REGIE DU CAMPING

A la demande du Trésorier municipal et afin de clôturer la régie de recettes du camping, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la prise en charge de la somme de 153.60 € dérobée lors du cambriolage du 12 août 2014 et pour laquelle aucune suite n'a été donnée.

Cette opération sera effectuée sur le compte budgétaire 6718.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

10. DESCRIPTION DES OFFRES DE VIDÉO-PROTECTION

Dans le cadre de la consultation concernant l'installation de vidéo-protection, trois offres ont été reçues en mairie.

Une de la Société SPO SECURITE pour un montant HT de 25 388.70 € (installation de quatre caméras)

Une de la Société SRTC pour un montant HT de 43 772.83 € (installation de neuf caméras)

La Société APILOG Automation n'a pu répondre favorablement à la consultation.

Monsieur Matthieu SPIESSER informe le conseil municipal qu'une étude préliminaire a été effectuée en partenariat avec la gendarmerie. Après l'avis préfectoral, le lancement de la consultation a eu lieu.

La Société SRTC est la mieux placée, elle propose une formation, une maintenance et un service supplémentaire d'alerte. Le délai d'exécution est assez rapide.

Monsieur Matthieu SPIESSER propose au conseil municipal la visite d'un site déjà installé, proche de Neung-sur-Beuvron.

C'est un atout compte tenu de la configuration du village. La commune est étendue avec des sites qui méritent d'être protégés.

La subvention DETR 2017 a été attribuée pour ce projet à hauteur de 23 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité la Société SRTC.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1° SUBVENTION :

- Attribution d'une subvention au titre de la DSR 2017 de 28 000 € pour les travaux d'aménagement de l'espace public.

2° PATRIMOINE :

- Monsieur Yves LECAT, locataire du local situé rue Léonidas Cadet de Vaux souhaite acquérir ce bâtiment municipal. Ce bâtiment a eu une superficie de 143 m². Le conseil municipal décide d'attendre la proposition financière de Monsieur Yves LECAT.

3° COMPTABILITE :

- Avis du conseil municipal sur le retrait de la régie de recettes de la cantine sur le budget du SIVOS à la rentrée scolaire 2017/2018.
Madame Edith BRESSON relate les arguments évoqués par les secrétaires lors de leur entretien professionnel de fin d'année 2016. Une économie pour la collectivité sur l'impression des tickets de cantine. Le gain de temps réalisé sur le temps de travail consacré à cette activité.
Certains parents réclament une facture au mois, comme cela se pratique au Collège, afin d'éviter la perte des tickets par les enfants, la pratique de distribution des tickets contraignante (transmettre les tickets le jeudi pour la semaine suivante en inscrivant au dos de chacun des tickets, le nom de l'enfant, le prénom, sa classe et le jour de prise du repas). L'oubli de transmettre les tickets en temps et en heure. Inconvénient pour les parents d'élèves qui travaillent de se déplacer régulièrement en mairie, surtout pour ceux domiciliés à La Ferté Beauharnais.
Sur le plan financier, le risque d'impayés risque d'être moins élevé qu'auparavant, la Trésorerie a la possibilité depuis janvier 2017 de prélever sur les allocations familiales afin d'apurer les dettes liées aux dépenses des enfants.
De plus en plus de parents ne viennent pas régulièrement acheter des tickets. Malgré cela, nous avons pour obligation d'accueillir les enfants à la restauration scolaire. La secrétaire émet souvent des titres pour ces personnes ce qui revient à faire une facturation mensuelle.

Ce nouveau fonctionnement pourrait être adapté également pour la facturation de la garderie.

Monsieur Sébastien RAVIER, Adjoint aux finances, n'est pas favorable à ce fonctionnement et précise que d'après son activité professionnelle, il connaît bien le problème des impayés.

Monsieur le Maire note le temps passé sur cette activité.

Il faut mettre en évidence la modernisation de l'administration avec les nombreuses dématérialisations.

Monsieur Jean-François GIRARD explique que lui-même a effectué la facturation à la main il y a longtemps et que c'est un retour en arrière.

Le conseil municipal propose un essai d'un an avec ce nouveau dispositif de facturation.
Ce point sera voté lors de la prochaine réunion du Sivos.

4° INFORMATIONS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 2 mai 2017 à 18h30.

Mme Joëlle ANDREOLETTI demande que les comptes rendus des conseils municipaux soient transmis par courriel aux élus.

Les bénévoles sont les bienvenus pour le Bric Broc du 14 mai prochain.

Monsieur Pascal HOBÉ a été avisé que les travaux du gymnase doivent être effectués cette semaine et les clés rendues vendredi.

Monsieur Jean-François GIRARD demande de prévoir des travaux de rénovation sur les bâtiments publics. Fissures sur les murs à la bibliothèque. Ces travaux pourraient être faits par les employés municipaux en régie.

La séance est levée à 20h30.